



Ref : CFVU2023/ 23-0313

CFVU DU 09 MARS 2023

AVIS RELATIF AU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2023-2024.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 09 mars 2023 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Etant préalablement exposé que :

En application des dispositions de l'article D. 612-6 du code de l'éducation, les périodes et modalités des opérations d'inscription sont fixées par le chef d'établissement.

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) AU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2023-2024.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/03/2023.*

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	7
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 21/03/2023

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 21/03/2023

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2023/2024

Informations :

Pour les bacheliers :

Résultats du bac 1^{er} groupe : 04/07

Pour les réinscriptions :

Résultats 1^{ère} session : 25/05

Résultats 2^{ème} session : 13/07

Rentrée :

Le 04/09

Début des cours : 11/09

ETAPES	DATES
1	<p style="text-align: center;">Du 26/06 au 21/07 et du 21/08 au 08/09</p> <p>Situations spécifiques :</p> <p><u>Candidats en 1^{ère} année de BUT ou Licence ayant accepté une proposition Parcoursup :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 21/07/2023 si l'acceptation avant le 19/07/2023, ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 08/09/2023 si l'acceptation après le 19/07/2023, <p><u>Candidats en 1^{ère} année de Master ayant obtenu une autorisation d'inscription notamment via Mon Master :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 21/07/2023 si l'acceptation avant le 19/07/2023, ↳ inscription en ligne obligatoire avant le 08/09/2023 si l'acceptation après le 19/07/2023. <p><i>En cas de non inscription selon le calendrier ci-dessus, la place pourra être attribuée à un autre candidat.</i></p>
2	<p style="text-align: center;">Du 26/06 au 21/07 et du 21/08 au 15/09 ⁽¹⁾</p> <p>⁽¹⁾ Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 15/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</p>
3	<p>La phase d'inscription administrative est suivie par une phase d'inscription pédagogique au cours de laquelle l'apprenant s'inscrit aux enseignements obligatoires et/ou optionnels. Les calendriers et procédure d'inscription sont à consulter par formation auprès des composantes dès la fin de l'inscription administrative. Les inscriptions pédagogiques devront être achevées avant le début des enseignements, à savoir le 11/09 sauf pour les étudiants ayant obtenu une autorisation d'admission tardive.</p>

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises ou titre d'accès non-conforme) sera annulée le 06/10.

Certaines formations spécifiques (ex : Master 2, préparation aux concours...) pourront obtenir une prolongation du délai d'inscription jusqu'au 06/10.